

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN420

AMENDEMENT

présenté par

M. Limongi, M. Boccaletti, M. Giletti, Mme Colombier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet,
M. Jacobelli, M. Jenft, Mme Lavalette, Mme Lechon, Mme Martinez, M. Monnier, M. Sabatou et
M. Tonussi

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 22 :

« La reconstitution des stocks de munitions est engagée sur l'ensemble des trames, ceux-ci demeurant à un niveau insuffisant au regard des besoins opérationnels. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à adopter une formulation plus mesurée s'agissant de la situation des stocks de munitions.

Leur niveau actuel résulte avant tout de plusieurs années de sous-investissement, au cours desquelles les munitions ont trop souvent constitué une variable d'ajustement budgétaire, comme cela a notamment été mis en évidence par des travaux parlementaires antérieurs comme le rapport Rancoule de 2023 sur le stock des munitions.

Dans ce contexte déjà contraint, les cessions réalisées au profit de l'Ukraine ainsi que les engagements récents ont accentué les tensions sur les stocks.

Dès lors, si les efforts engagés pour leur reconstitution sont nécessaires, ils appellent à une certaine modestie dans leur présentation, les lacunes accumulées restant significatives et appelant un effort soutenu dans la durée.